FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ





WEDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : WEDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description du produit : Peinture.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Feknos Group Ov, Takkatie 3, FI-00370 HELSINKI, FINLAND. Tel. +358 9 506 091.

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS

: Prod-safe@teknos.com

Contact national

Teknos Group Oy, Takkatie 3, FI-00370 HELSINKI, FINLAND. Tel. +358 9 506 091.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : ØRFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 h).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Fam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

STOT SE 3, H335

STOT SE 3, H336

STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304

€ produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

WEDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326

Label No : ₹5996

Date d'édition/Date de révision : 10/12/2021 Date de la précédente édition : 13/06/2017 Version : 1.03 1/18

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Mentions de danger

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H332 - Nocif par inhalation.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Généralités : Mon applicable.

Prévention : P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux

ou du visage.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

Intervention : P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage : P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de

manière étanche.

Élimination : 🗗 501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations

locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux

xylène butane-1-ol

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Contient anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

01-2119488216-32 Acute Tox. 4, CE: 215-535-7 Skin Irrit. 2, H Index: 601-022-00-9 Eye Irrit. 2, H STOT SE 3, H	Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
butane-1-ol REACH #:		01-2119488216-32 CE: 215-535-7 CAS: 1330-20-7 Index: 601-022-00-9 REACH #: 01-2119484630-38 CE: 200-751-6		Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 (orale, inhalation) Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	[1] [2]

WEDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326

Date d'édition/Date de révision : 10/12/2021 Date de la précédente édition : 13/06/2017 Version : 1.03 2/18

RUBRIQUE 3: Composit	ion/informations	sur les comp	osants	
éthylbenzène	REACH #: 01-2119489370-35 CE: 202-849-4 CAS: 100-41-4 Index: 601-023-00-4	<10	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H332 STOT RE 2, H373 (organes de l'audition) (orale, inhalation) Asp. Tox. 1, H304	[1] [2]
acétate de n-butyle	REACH #: 01-2119485493-29 CE: 204-658-1 CAS: 123-86-4 Index: 607-025-00-1	≤3	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	[1] [2]
Urea, polymer with formaldehyde, isobutylated	CAS: 68002-18-6	≤3	Aquatic Chronic 4, H413	[1]
phénol	REACH #: 01-2119471329-32 CE: 203-632-7 CAS: 108-95-2 Index: 604-001-00-2	≤0.3	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H331 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Muta. 2, H341 STOT RE 2, H373	[1] [2]
anhydride maléique	REACH #: 01-2119472428-31 CE: 203-571-6 CAS: 108-31-6 Index: 607-096-00-9	<0.001	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1A, H317 STOT RE 1, H372 (système respiratoire) (inhalation) EUH071	[1] [2]
			Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

<u>Type</u>

- M Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent
- [6] Divulgation supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui

Label No : **3**5996

WEDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326

Date d'édition/Date de révision : 10/12/2021 Date de la précédente édition : 13/06/2017 Version : 1.03 3/18

RUBRIQUE 4: Premiers secours

pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Ingestion

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau : ✓es symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales nausées ou vomissements

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes

peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous

surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques: Pas de traitement particulier.

WEDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326

Label No : 35996

Date d'édition/Date de révision : 10/12/2021 Date de la précédente édition : 13/06/2017 Version : 1.03 4/18

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: Iquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion.

Produits de combustion dangereux

: Dans un incendie, la décomposition peut produire des gaz et fumées toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie Es pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Àucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Sí des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

₩EDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326 Label No :35996

Date d'édition/Date de révision : 10/12/2021 Date de la précédente édition : 13/06/2017 Version : 1.03 5/18

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Evêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. NE PAS ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Directive Seveso - Seuils de déclaration (en tonnes)

Critères de danger

	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	• •
P 5c	5000	50000

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

WEDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326

Label No :35996

Date d'édition/Date de révision : 10/12/2021 Date de la précédente édition : 13/06/2017 Version : 1.03 6/18

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Recommandations
Solutions spécifiques au

Mon disponible.Mon disponible.

secteur industriel

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

butane-1-ol

éthylbenzène

phénol

acétate de n-butyle

Limites d'exposition professionnelle

VIÈne

Valeur limite: 50 ppm 8 heures. Valeur limite: 221 mg/m³ 8 heures.

Valeur de courte durée: 100 ppm 15 minutes. Valeur de courte durée: 442 mg/m³ 15 minutes.

Valeurs Limites (Belgique, 12/2020). Absorbé par la peau.

Valeurs Limites (Belgique, 12/2020). Absorbé par la peau.

Valeur limite: 20 ppm 8 heures. Valeur limite: 62 mg/m³ 8 heures.

Valeurs Limites (Belgique, 12/2020). Absorbé par la peau.

Valeur limite: 20 ppm 8 heures. Valeur limite: 87 mg/m³ 8 heures.

Valeur de courte durée: 125 ppm 15 minutes. Valeur de courte durée: 551 mg/m³ 15 minutes.

Valeurs Limites (Belgique, 12/2020).

Valeur de courte durée: 712 mg/m³ 15 minutes. Valeur de courte durée: 150 ppm 15 minutes.

Valeur limite: 238 mg/m³ 8 heures. Valeur limite: 50 ppm 8 heures.

Valeurs Limites (Belgique, 12/2020). Absorbé par la peau.

Valeur limite: 2 ppm 8 heures. Valeur limite: 8 mg/m³ 8 heures.

Valeur de courte durée: 16 mg/m³ 15 minutes. Valeur de courte durée: 4 ppm 15 minutes.

Valeurs Limites (Belgique, 12/2020).

Valeur limite: 0.0025 ppm 8 heures. Forme: vapeur et aérosol Valeur limite: 0.01 mg/m³ 8 heures. Forme: vapeur et aérosol

Label No : 35996

Procédures de surveillance recommandées

anhydride maléique

s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes: Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
x ylène	DNEL	Long terme Voie orale	1.6 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	14.8 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	77 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	108 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique

WEDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326

Date d'édition/Date de révision : 10/12/2021 Date de la précédente édition : 13/06/2017 Version : 1.03 7/18

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

•	•	•			
	DNEL	Long terme Voie	180 mg/kg	Opérateurs	Systémique
	DNEL	cutanée Court terme	bw/jour 289 mg/m³	Opérateurs	Local
		Inhalation	_00g/	Орололио	
	DNEL	Court terme Inhalation	289 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
butane-1-ol	DNEL	Long terme Voie orale	3.125 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme	55 mg/m³	Population	Local
	DNEL	Inhalation Long terme Inhalation	310 mg/m³	générale Opérateurs	Local
éthylbenzène	DNEL	Long terme Voie orale	1.6 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	15 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme	77 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	180 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	293 mg/m³	Opérateurs	Local
	DMEL	Long terme Inhalation	442 mg/m³	Opérateurs	Local
	DMEL	Court terme Inhalation	884 mg/m³	Opérateurs	Systémique
acétate de n-butyle	DNEL	Long terme Voie orale	3.4 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.4 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	7 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	12 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme	48 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	102.34 mg/ m³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	480 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	859.7 mg/ m³	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	859.7 mg/ m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	960 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	960 mg/m³	Opérateurs	Systémique
phénol	DNEL	Long terme Voie orale	0.4 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.4 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1.23 mg/ kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme	1.32 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation Court terme	8 mg/m ³	Opérateurs	Systémique Local
anhydrida maláigus		Inhalation	16 mg/m³	Opérateurs	
anhydride maléique	DNEL	Long terme	0.05 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	0.06 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.08 mg/m ³	Population générale	Local
<u> </u>	İ	1		1	I

₩EDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326

Date d'édition/Date de révision : 10/12/2021 Date de la précédente édition : 13/06/2017 Version : 1.03 8/18

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle DNEL Court terme Voie 0.1 mg/kg Population Systémique générale orale bw/jour **DNEL** Court terme Voie 0.1 mg/kg **Population** Systémique générale cutanée bw/jour **DNEL** Long terme Voie 0.1 mg/kg **Population** Systémique générale bw/iour cutanée DNEL Long terme 0.19 mg/m³ **Opérateurs** Systémique Inhalation **DNEL** Court terme Voie 0.2 mg/kg **Opérateurs** Systémique cutanée bw/jour 0.2 mg/kg **DNEL** Long terme Voie Opérateurs Systémique cutanée bw/jour **DNEL** Long terme 0.32 mg/m³ Opérateurs Local Inhalation **DNEL** Court terme 0.8 mg/m³ Opérateurs Local Inhalation **DNEL** Court terme 0.8 mg/m³ Opérateurs Systémique Inhalation

PNEC

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rinceœil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Vtiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Protection de la peau **Protection des mains**

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

Recommandations : Porter des gants adaptés homologués EN 374. < 1 heure (temps avant Cants en nitrile. épaisseur > 0.3 mm

transpercement):

1 - 4 heures (temps avant #H / Gants Silver Shield®.

transpercement):

WEDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326 Label No :35996 Date d'édition/Date de révision : 10/12/2021 Date de la précédente édition Version : 1.03 9/18 : 13/06/2017

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection corporelle

: Véguipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN14605. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Type de

filtre:

Type de filtre (application par

A

AP

pulvérisation):

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Mimporte de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

: Ziquide. État physique : Vert. Couleur : Faible Odeur

: Non disponible. Seuil olfactif : Non disponible. pН : Non disponible.

Point de fusion/point de congélation

: Non disponible.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Point d'éclair : Vase clos: 23°C : Non disponible. Taux d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Limites supérieures/ : Seuil minimal: 0.8%

inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Seuil maximal: 73%

: Non disponible. Pression de vapeur : Non disponible. Densité de vapeur : 1.1 kg/l Masse volumique

: Non disponible. Solubilité(s) : Non applicable. Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Température d'auto-

inflammabilité

Non disponible.

Température de

Non disponible.

décomposition

Viscosité

: Cinématique (40°C): <20.5 mm²/s

WEDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326 Date d'édition/Date de révision : 10/12/2021 Date de la précédente édition Version: 1.03 10/18 : 13/06/2017

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Propriétés explosives : Mon disponible.

Propriétés comburantes : Mon disponible.

9.2 Autres informations

COV : 65 g/l Solubilité dans l'eau : Mon disponible.

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

: Ve produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

: Eliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

∶ Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

matières oxydantes

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
x ylène	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	5000 ppm	4 heures
	DL50 Voie orale	Rat	4300 mg/kg	-
butane-1-ol	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	24000 mg/m ³	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	3400 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	790 mg/kg	-
éthylbenzène	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	29000 mg/l	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	15400 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	3500 mg/kg	-
acétate de n-butyle	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	0.74 mg/l	4 heures
-	DL50 Voie cutanée	Lapin	14112 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	10760 mg/kg	-
Urea, polymer with	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5 g/kg	-
formaldehyde, isobutylated				
	DL50 Voie orale	Rat	>5 g/kg	-
phénol	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	316 mg/m ³	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	630 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	669 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	317 mg/kg	-
anhydride maléique	DL50 Voie cutanée	Lapin	2620 mg/kg	-
-	DL50 Voie orale	Rat	400 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Nocif par inhalation.

Estimations de la toxicité aiguë

₩EDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326 Label No :35996

Date d'édition/Date de révision : 10/12/2021 Date de la précédente édition : 13/06/2017 Version : 1.03 11/18

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Voie	Valeur ETA
V oie orale	3578.54 mg/kg
Voie cutanée	3345.68 mg/kg
Inhalation (gaz)	15385.08 ppm
Inhalation (vapeurs)	138.31 mg/l

Irritation/Corrosion

Résultat	Espèces	Potentie	Exposition	Observation
Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	87 mg	-
Yeux - Irritant puissant	Lapin	_	24 heures 5	-
·			mg	
Peau - Faiblement irritant	Rat	-	8 heures 60	-
			uL	
Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures	-
1		-		-
Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 2	-
			mg	
·		-		-
Peau - Irritant moyen	Lapin	-		-
		-		-
Peau - Faiblement irritant	Lapin	-		-
V lock	1			
		-		-
Peau - Irritant moyen	Lapin	-		-
Volve Irritant puissant	Lanin			
Yeux - Imiani puissani	Lapin	-		-
Voux Egiblement irritant	Lonin			
reux - Faiblement imtant	Гаріп	-		-
Veux Irritant nuissant	Lanin			
•		-		_
l odd iiritain paissain	0001011			
Peau - Faiblement irritant	Lapin	_		_
		_		_
		_	1 %	-
	Yeux - Faiblement irritant Yeux - Irritant puissant Peau - Faiblement irritant	Yeux - Faiblement irritant Yeux - Irritant puissant Peau - Faiblement irritant Peau - Irritant moyen Peau - Irritant moyen Peau - Irritant puissant Yeux - Irritant puissant Peau - Irritant puissant Peau - Irritant puissant Peau - Faiblement irritant Yeux - Irritant moyen Yeux - Irritant puissant Peau - Faiblement irritant Yeux - Irritant moyen Yeux - Irritant moyen Yeux - Irritant moyen Lapin Lapin Yeux - Irritant puissant Yeux - Irritant puissant Yeux - Faiblement irritant Yeux - Faiblement irritant Yeux - Irritant puissant Peau - Irritant puissant Lapin Yeux - Faiblement irritant Yeux - Irritant puissant Peau - Faiblement irritant Peau - Irritant moyen Peau - Irritant moyen Yeux - Irritant puissant Peau - Irritant puissant Peau - Irritant puissant Peau - Faiblement irritant Yeux - Irritant puissant Peau - Faiblement irritant Yeux - Irritant puissant Yeux - Irritant moyen Yeux - Irritant moyen Yeux - Irritant moyen Yeux - Irritant moyen Peau - Irritant puissant Lapin Yeux - Irritant moyen Lapin Yeux - Irritant puissant Yeux - Irritant puissant Yeux - Faiblement irritant Yeux - Faiblement irritant Yeux - Irritant puissant Yeux - Irritant puissant Yeux - Irritant puissant Lapin Yeux - Irritant puissant Yeux - Irritant puissant Yeux - Irritant puissant Yeux - Irritant puissant Lapin - Cochon Peau - Faiblement irritant Peau - Irritant puissant Lapin - Lapin	Yeux - Faiblement irritant Yeux - Irritant puissant Peau - Faiblement irritant Peau - Faiblement irritant Rat Peau - Irritant moyen Peau - Irritant moyen Peau - Irritant puissant Yeux - Irritant puissant Peau - Irritant moyen Yeux - Irritant puissant Peau - Irritant moyen Yeux - Irritant puissant Peau - Faiblement irritant Lapin Yeux - Irritant puissant Lapin Yeux - Irritant puissant Lapin Yeux - Irritant moyen Lapin Yeux - Irritant moyen Lapin Lapin Lapin - 24 heures 20 mg Yeux - Irritant puissant Lapin Lapin - 24 heures 15 mg Yeux - Irritant moyen Lapin Lapin - 24 heures 15 mg Yeux - Irritant moyen Lapin Lapin - 24 heures 15 mg Yeux - Irritant moyen Lapin Lapin - 24 heures 500 mg Peau - Irritant puissant Lapin - 24 heures 500 mg Yeux - Irritant puissant Lapin - 25 minutes 5 mg Yeux - Irritant puissant Lapin Yeux - Irritant puissant	

Conclusion/Résumé

: Provoque une irritation de la peau.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
kylène	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
butane-1-ol	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
acétate de n-butyle	Catégorie 3 Catégorie 3	-	Effets narcotiques Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

WEDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326 Label No : ₹5996

Date d'édition/Date de révision : 10/12/2021 Date de la précédente édition : 13/06/2017 Version : 1.03 12/18

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
x ylène éthylbenzène		orale, inhalation orale, inhalation	organes de l'audition
phénol anhydride maléique	Catégorie 2 Catégorie 1	inhalation	- système respiratoire

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
x ylène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
éthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies

: Non disponible.

d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation

: Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée.

Ingestion

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

> douleur larmoiement rougeur

Inhalation Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

> douleurs stomacales nausées ou vomissements

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

: Non disponible. Effets potentiels différés

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

WEDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326 Label No : 35996 Date d'édition/Date de révision : 10/12/2021 Date de la précédente édition Version : 1.03 13/18 : 13/06/2017

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Généralités

: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée.

Cancérogénicité

: Mucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité Tératogénicité Kucun effet important ou danger critique connu. Kucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement

: Kucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité

: Kucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
butane-1-ol	Aiguë CE50 1983000 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1730000 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
acétate de n-butyle	Aiguë CL50 32 mg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia salina	48 heures
	Aiguë CL50 18000 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
phénol	Aiguë CE50 61.1 μg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 36 mg/l Eau de mer	Algues - Hormosira banksii - Gamète	72 heures
	Aiguë CE50 94 mg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna aequinoctialis	96 heures
	Aiguë CE50 4200 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 800 μg/l Eau de mer	Crustacés - Archaeomysis kokuboi - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	48 heures
	Aiguë CL50 1.75 μg/l Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio - Larves	96 heures
	Chronique NOEC 16 µg/l Eau de mer	Algues - Hormosira banksii - Gamète	72 heures
	Chronique NOEC 1.5 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 118 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	90 jours
anhydride maléique	Aiguë CL50 230000 μg/l Eau douce	Poisson - Gambusia affinis - Adult	96 heures

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé

: Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogPow	FBC	Potentiel
xylène	3.12	8.1 à 25.9	faible
butane-1-ol	1	-	faible
éthylbenzène	3.6	-	faible
acétate de n-butyle	2.3	-	faible
phénol	1.47	647	élevée
anhydride maléique	-2.78	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

: Non disponible.

sol/eau (Koc)

Mobilité : Non disponible.

WEDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326 Label No :35996

Date d'édition/Date de révision : 10/12/2021 Date de la précédente édition : 13/06/2017 Version : 1.0.3 14/18

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Mon applicable.

vPvB : Mon applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Kucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

Est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

Catalogue Européen des Déchets

: 080111

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Vest recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

: Me se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	☑ N1263	V N1263	V N1263	☑ N1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PEINTURES	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	8	3	3
14.4 Groupe d'emballage	IM.	IVT	III.	ĮĮT
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Mon.	₩o.	No.
Autres informations	Code tunnel (D/E)			

₩EDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326 Label No :35996

Date d'édition/Date de révision : 10/12/2021 Date de la précédente édition : 13/06/2017 Version : 1.03 15/18

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: **Fransport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO

: Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII -

Restrictions applicables

à la fabrication, à la mise

sur le marché et à

l'utilisation de certaines

substances et

préparations

dangereuses et de

certains articles

dangereux

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Indéterminé.

		Effets cancérogènes			Effets sur la fertilité
P	<mark>v</mark> hénol	-	Not supported	-	-

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

Directive Seveso

ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger

Catégorie

P5c

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

WEDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326

Date d'édition/Date de révision : 10/12/2021 Date de la précédente édition : 13/06/2017 Version : 1.03 16/18

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: De produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Fam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essai
Acute Tox. 4, H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
STOT RE 2, H373	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

TOXED INTO GIVE USO THORIESTIC TO	-
⊮ 225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les
	voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des
	yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des
	difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite
	d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite
	d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures
	de la peau.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

WEDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326

Label No: ₹5996

Date d'édition/Date de révision : 10/12/2021 Date de la précédente édition : 13/06/2017 Version : 1.03 17/18

RUBRIQUE 16: Autres informations

TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4 Acute Tox. 3 Acute Tox. 4

Aquatic Chronic 4 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU

AQUATIQUE - Catégorie 4

Asp. Tox. 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Eye Dam. 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -

Catégorie 1

Eye Irrit. 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -

Catégorie 2

Flam. Liq. 2 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 Flam. Liq. 3 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3

Muta. 2 MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie

Resp. Sens. 1 SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1

Skin Corr. 1B CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B Skin Irrit. 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 Skin Sens. 1A

SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A

STOT RE 1 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -

EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -

EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -

EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Date d'édition/ Date de

révision

STOT RE 2

STOT SE 3

: 10/12/2021

Date de la précédente

édition

: 13/06/2017

Version : 1.03

WEDE SHOPPRIMER DARK GREEN 326

PARK GREEN 326

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche signalétique reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est toujours responsable de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche signalétique constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

WEDE SHOPPRIMER - DARK GREEN 326 Label No : 35996

Date d'édition/Date de révision : 10/12/2021 Date de la précédente édition : 13/06/2017 Version : 1.03 18/18